

## je suis agent immobilier, j'ai un conflit avec mon client acheteur

## Par cmoiwilly, le 17/02/2021 à 07:20

Bonjour, Je suis agent immobilier, j'ai un mandat de vente du bien, j'a vendu un fonds de comerces, j'ai mon acheteur qui m'a signé mon bon de commission aprés avoir signé un compromis de vente, il renonce à l'achat du bien alors que toutes les conditions suspensives ont étés lévés Qu'elles sont mes chances d'obtenir ma commission?

## Par youris, le 17/02/2021 à 09:55

bonjour,

vous avez un mandat avec le vendeur et non avec l'acheteur puisqu'il s'agit d'un mandat de vente qui mentionne le montant de la commission

la commission est payée par votre mandant.

l'acquéreur était dans le délai de rétractation ?

sinon, le vendeur a-t-il accepté la rétractation hors délai de l'acquéreur ?

en principe, pour que la commission soit due, il faut que la vente se fasse effectivement.

voir ces liens:

https://www.legavox.fr/blog/derhy-avocat/quelles-sont-conditions-remuneration-agent-24891.htm

https://www.village-justice.com/articles/droit-remuneration-agent-immobilier-matiere-transaction-immobiliere,33324.html

salutations